



AVIS DE CONFORMITE

Enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » à Mayotte

Service producteur : Institut national d'études démographiques (Ined).

Opportunité : avis favorable émis le 11 décembre 2014 par une commission locale *ad-hoc*.
Réunion du Comité du label de la statistique publique du 28 janvier 2015 (commission Ménages)

Le comité d'opportunité local souligne l'intérêt majeur de l'enquête sur les migrations, la famille et le vieillissement (MFV) à Mayotte pour l'éclairage du débat public. En effet, l'enquête « MFV-Mayotte » réalisée par l'Ined, en collaboration avec l'Insee, est la première enquête ménages de grande ampleur (4 600 ménages interrogés) conduite dans le département sur des sujets d'intérêt national : les mutations sociodémographiques, l'accélération des migrations, les relations intergénérationnelles et les défis que posent ces évolutions en termes de cohésion sociale.

Il s'agit d'une enquête effectuée en « population générale » vivant en ménage ordinaire. Elle s'adresse aux hommes et aux femmes âgés de 18 à 79 ans résidant à Mayotte, au sein d'un échantillon représentatif d'environ 4 600 adresses avec un objectif de 3 000 enquêtes réalisées.

La collecte se déroulera entre septembre 2015 et mars 2016. Elle sera réalisée en face à face, par des enquêteurs de l'Insee en une seule visite. La durée moyenne de passation du questionnaire est de l'ordre de 75 minutes.

La publication des premiers résultats prendra la forme d'un « Quatre pages » dans les collections des partenaires : *Insee Première* (Insee) et *Population et Sociétés* (Ined). D'autres supports de publication sont envisagés : articles publiés dans diverses revues scientifiques, publication d'un ouvrage coordonné par les concepteurs (sous la forme d'un *Cahier de l'Ined*), ou encore communications orales sur les principaux thèmes explorés par l'enquête (organisation de colloques).

Justification de l'obligation : « Compte tenu de son importance et de son envergure, l'Ined souhaiterait que la réponse à cette enquête soit obligatoire ; cela permettrait non seulement de réduire la proportion de non-réponses, mais de manifester clairement, dans un milieu peu familier des enquêtes de la statistique publique, l'importance et le sérieux que les autorités attachent à cette opération, comparable au soutien dont bénéficient les autres enquêtes ménages. De plus, l'obligation garantira la qualité des comparaisons avec les données déjà existantes, en particulier, celle équivalente menée dans les autres Dom qui avait été réalisée avec un caractère obligatoire ». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

~~~~~

.../...

L'enquête « MFV » à Mayotte s'inscrit dans le prolongement des travaux déjà conduits dans les quatre DOM (Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Martinique) sur les trois thématiques centrales que sont la migration, les familles et le vieillissement avec l'objectif de pallier les manques en termes d'information socio-démographique. Compte tenu des spécificités de la société Mahoraise, quelques modifications ont été apportées dans l'enquête à Mayotte. Les objectifs de l'enquête sont les suivants : d'une part, approfondir la connaissance des réalités socio-démographiques de Mayotte en regard des autres DOM, de la métropole, et des pays environnants et, d'autre part, contribuer à l'élaboration des instruments d'aide à la décision et à l'évaluation (constitution d'indicateurs).

#### **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

Le Comité du label rappelle les formalités à accomplir auprès de la Cnil et insiste sur la nécessité de bien démontrer la pertinence des données collectées dans le dossier qui sera soumis à la Cnil.

La question de la confidentialité des données et de la protection par rapport à un tiers extérieur du ménage présent pendant l'interview de l'individu sélectionné appelle deux demandes du Comité : d'une part, il conviendra de noter la présence éventuelle d'une tierce personne au moment des questions plus sensibles et, d'autre part, il faudra mettre en relation les résultats de l'exploitation de ces questions avec cette information sur la présence d'un tiers.

#### **Traduction :**

Le Comité du label prend note des difficultés propres au contexte d'enquête à Mayotte et du fait qu'il n'y aura aucune traduction réalisée. Cela conduira au fait que les lettres-avis risquent de ne pas être lues en grande partie. Aussi, le Comité demande que soit décrit dans le livret des enquêteurs un argumentaire détaillé sur les objectifs de l'enquête.

En revanche, le Comité acte le choix de traduire les concepts-clés de l'enquête et il encourage le service à assurer la meilleure formation aux enquêteurs pour la compréhension de ces concepts.

Le Comité attire l'attention du service sur la nécessité d'assurer une qualité des prestations réalisées par les enquêteurs occasionnels identique à celle du réseau principal.

Comme rappelé, le mot « ménages » employé dans l'enquête correspond à une notion de logement ; cette nuance sera clairement précisée aux enquêteurs.

#### **Échantillon :**

Le Comité demande au service de travailler à la mise en œuvre d'une méthode de partage des poids adéquate, pour tenir compte du fait que les hommes pourraient être atteints par l'enquête par l'intermédiaire de la sélection de plusieurs ménages échantillonnés, mais aussi du fait que cet échantillonnage ne couvre qu'un cinquième du territoire.

Le service adressera une note méthodologique sur les conclusions du travail réalisé, en concertation avec le Criem, sur l'échantillonnage et les traitements aval.

#### **Lettre-avis :**

Le Comité prend note des modifications apportées à la lettre-avis.

#### **Questionnaire :**

Le Comité du label prend acte du fait que le service abandonne la question sur l'origine des grands-parents.

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

Compte tenu des nombreuses remarques relatives au questionnement, le Comité demande que lui soit adressée une version définitive du questionnaire.

Pour information du service qui pourra s'en inspirer, le Comité du label rappelle le relevé de décisions consacré à l'enquête sur les freins à la mobilité des jeunes réunionnais vers la métropole. Dans le questionnaire modifié suite au label, une question sur le « pouvoir/revenir » à La Réunion est posée ainsi : « Si vous étiez assuré de pouvoir revenir à La Réunion, soit pour des vacances soit de manière définitive, seriez-vous prêt à partir : modalité 4. - Oui et modalité 5. - Non.

Suite aux résultats du test CAPI réalisé, le service devra communiquer au Comité du label le temps définitif prévu pour répondre au questionnaire.

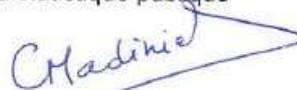
**Post-enquêtes :**

Dans l'hypothèse où des projets de post-enquêtes seraient décidés, le Comité du label souhaitera pouvoir les examiner.

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » à Mayotte et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour les années 2015 et 2016**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER